

# **Procès verbal**

## **Conseil d'école n°2 du 11 avril 2022**

### **RPI Siaugues Vissac-Auteyrac**

**Ouverture de la séance : 18h00**

**Fin de la séance : 19h30**

M. SACHER Gilles Bertrand, inspecteur de l'Education Nationale, excusé  
M. RUAT Gilles, maire de Siaugues Sainte Marie, excusé  
Mme LIONNET Andrée, conseillère municipale chargée des affaires scolaires, excusée  
M. DELLORENZI Stéphane, enseignant et directeur (Siaugues), présent  
Mme QUERLIOZ Karine, enseignante, excusée  
Mme ROUSSEL Marie, enseignante, présente  
Mme FAURIAT Estelle, enseignante, excusée  
Mme SICARD Angélique, enseignante, excusée  
Mme MALFANT Michèle, maire de Vissac Auteyrac, présente  
Mme MERLE Marie-Christine adjointe affaires scolaires, présente  
M. VIGOUROUX Julien, enseignant et directeur (Vissac Auteyrac), présent  
Mme CHABANON Martine Personnel communal Vissac Auteyrac, présente  
Mme CROS Karine, maire Sainte Eugénie de Villeneuve, absente  
M. DURAND Jean-Michel, maire Saint Arcons d'Allier, absent  
M. ROCHER Serge, maire de Saint Bérain, absent  
Mme MALARTRE Laurence, excusée

Représentants des parents d'élèves Siaugues Sainte Marie :

Mme RICROS Marine excusée, Mme POUQUET Nadège absente, Mme MICHEL Aurélie présente, Mme HERNANDEZ Julie absente.

Représentants de parents d'élèves Vissac Auteyrac :

Mme BERNARDON Béatrice présente.

#### **1. Validation du dernier procès-verbal / Modification de la composition du Conseil d'école**

Le procès-verbal du conseil d'école du 18 novembre 2021 est validé sans modification à l'unanimité.

#### **2. PPMS Sécurité bilan de l'année 2021 2022**

Un PPMS départemental doit avoir lieu sur les consignes de transmission de signaux de mise en sécurité. Ce PPMS doit avoir lieu en mai 2022 sur l'ensemble des écoles du territoire pour une mise à l'abri des élèves. Ce PPMS est un test pour voir si toute la chaîne de communication des consignes fonctionne.

Le PPMS des écoles sont stockés sur un site sécurisé accessible aux forces de sécurité qui permettent d'identifier les éléments en cas d'événement majeur.

Les consignes sont rappelées aux parents pour chaque situation qui amène un confinement ou une évacuation.

Il est rappelé aux parents qu'en cas d'événement majeur, les élèves sont confinés à l'école et il n'est pas possible de venir chercher son enfant dans l'immédiat.

Un document à l'attention des parents est diffusé sur la conduite à tenir. Ce document ne doit être connu que des parents.

### **3. Financement du RPI / dépenses de fonctionnement / sorties facultatives.**

Le RPI est financé de manière conjointe par les mairies. Un souhait d'égalité de moyen sur les deux sites est demandé.

L'achat de librairie, de fournitures est réglé directement par la mairie sur le budget de fonctionnement voté en conseil municipal.

Siaugues Sainte Marie :

Budget de fonctionnement : 4500 euros pour les 3 classes. (n'est pas systématiquement dépensé)

Le coût lié à la photocopieuse est pris à part. Un contrat de location et de maintenance est pris à part.

La mairie verse une subvention de 48.50 euros par enfant chaque année à l'APE pour les activités (sorties scolaires...)

Vissac Auteyrac :

Budget de fonctionnement : 1500€ (n'est pas systématiquement dépensé)

Le coût lié à la photocopieuse est pris à part. Un contrat de location et de maintenance est pris à part.

La mairie a versé cette année une subvention de 160 euros par enfant scolarisé à Vissac. (Noël, sortie avec nuitées, natation)

Le compte OCCE de Siaugues est alimenté uniquement par des fonds provenant de l'APE tandis que celui de Vissac est alimenté par l'APE ainsi que la mairie de Vissac-Auteyrac.

Un débat est soulevé quant au caractère « obligatoire » ou « facultatif » des différentes activités et notamment autour de la natation. Cela représente une somme importante qui est amenée à être pérennisée chaque année.

En début d'année scolaire une réunion devra être mise en place avec les partenaires suivants :

- l'APE avec présence du président et du trésorier,
- l'école avec les deux directeurs
- les maires des deux sites, afin de mettre à jour les versements de subvention pour une équité de traitement.

La mairie demande à ce qu'elle puisse être invitée lors de l'assemblée générale annuelle de l'association du SOU de l'école au regard de l'argent qui est engagé auprès de l'association.

Pour aller vers l'égalité de moyens sur le RPI, l'idée serait que les mairies subventionnent l'association de parents pour la part des activités facultatives et ponctuellement les comptes OCCE pour des activités obligatoires.

Une présentation des comptes de l'OCCE sera faite lors du conseil d'école numéro 1 de chaque rentrée.

La mairie indique apporter tout son soutien pour le RPI.

#### 4. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2022.

L'organisation du temps scolaire ne subit pas de modification cette année.

Les horaires scolaires sont les suivants :

Horaires scolaires pour le site de **Siaugues Sainte Marie**

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

Matin : 9h00 – 12h00

Après-midi : 13h45 – 16h45

Horaires scolaires pour le site de **Vissac Auteyrac**

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

Matin : 9h00 – 12h15

Après-midi : 13h45 – 16h30

#### 6. Questions diverses

Point sur les projets :

Sortie Le petit tour à pied à Chavaniac Lafayette classes de PS MS GS CP CE

Projet Piscine classes de CE CM + 2 animations avec la maison du saumon

Projet l'art d'être en forme classes de CE

Sorties nature marais de Lair avec le SMAT et moulin des roches avec l'association en gestion du site pour les CM

Sorties de fin d'année pour les classes.

Situation Mélodica : il n'y a plus d'intervention sur les classes.

L'opportunité d'organiser les élections de représentants de parents d'élèves pour la rentrée prochaine par voie dématérialisée est envisagée. Pour cela le conseil d'école doit être consulté avant la mise en œuvre de cette procédure. Les membres du conseil d'école de ce jour ne présentent pas d'opposition à ce que ces élections s'organisent de manière dématérialisée. En conséquence, si la possibilité d'organisation de ces élections par voie dématérialisée est possible à la rentrée 2022, ces élections pourront donc se tenir sans transmission de document papier à l'avenir.